



Sécurisation du CP Rennes

Dans le cadre du déploiement des mesures de sécurisation sur plusieurs établissements du Grand-Ouest, **FO Justice** demande à ce que le CP Rennes soit y pleinement intégré, comme cela était initialement prévu.

Le CP Rennes-Vezin fait partie des établissements pour lesquels une étanchéité maximale est attendue. À ce titre, il est prévu un renforcement significatif des dispositifs de sécurité. Les établissements du Havre, du Mans et de Nantes, quant à eux, bénéficient ou bénéficieront de dispositifs de sécurité comprenant, sur chaque QI : le métal déployé aux fenêtres de cellules ; l'installation d'un bagage X ; l'ajout de portiques avec module MI2 ; la pose d'arrêteurs de porte...

Pour **FO Justice**, le CP Rennes ne doit pas être laissé-pour compte, l'installation d'un bagage X au sein du QPR apparaît indispensable, à l'instar des QI précédemment cités. À ce jour, les agents sont contraints de se rendre à la PEP pour procéder au contrôle des effets des détenues, via l'unique bagage X de l'établissement. **Cette organisation est pénalisante, tant pour les agents que pour le fonctionnement général de l'établissement**, et génère des difficultés dans la gestion des entrées et sorties à la PEP.

L'ajout d'un tel dispositif serait par ailleurs apprécié au vestiaire. Pourquoi ne pas engager une réflexion, faute de place à l'étage, sur l'acquisition d'un bagage X mobile ? Ce dernier pourrait aussi servir aux collègues côté QCD A-B dans le cadre de fouilles de cellules. L'installation d'un bagage X côté E contribuerait, là encore, à optimiser le travail des collègues en poste côté QMA et QCD E, et à renforcer la sécurité de l'établissement.

FO Justice tient à rappeler que, contrairement à certaines idées reçues, les risques sont bien réels au sein d'un établissement pour femmes. L'introduction d'objets et de substances illicites y est particulièrement aisée, ce qui impose des moyens de détection adaptés et efficaces.

C'est pourquoi, **FO Justice** demande l'installation de portiques équipés du module MI2, à minima côté vestiaire, QPR et accès bât C. Le module MI2 permet la détection de l'ensemble des objets métalliques (magnétiques ou non), ainsi que des téléphones portables et micros (y compris dans leurs versions les plus miniaturisées et faiblement métalliques). Il offre une capacité de détection élevée, indépendamment de la vitesse de passage, ce qui en fait un outil parfaitement adapté aux contraintes rencontrées sur le CP.

Il est impératif de cesser de considérer que les risques sont moindres dans les établissements pour femmes. Les collègues y sont tout aussi exposé-e-s qu'en détention hommes, et doivent, à ce titre, bénéficier de conditions de travail sécuritaires, à hauteur des risques encourus.

FO Justice demande la mise en place de ces dispositifs, indispensables pour prévenir les incidents, protéger les agents et garantir un niveau de sécurité adapté.

FO Justice CP Rennes le rappelle :

Pour la sécurité des personnels, les moyens doivent être mobilisés !

